

fonctionnaires qui ont la responsabilité de donner à la loi toute l'efficacité possible, il est évident que des mesures bien plus sévères s'imposent.

Je veux en donner un seul exemple. Il y a quelques années, les sociétés pétrolières du Sud de la Colombie-Britannique ont été reconnues coupables de fixation des prix. On leur a imposé une amende nominale. Il se peut même que les compagnies aient réussi à faire renverser la décision en appel. De toute façon, elles ont maintenant mis au point, de concert avec les vendeurs, les détaillants d'essence et d'huile, une nouvelle entente qui fait vraiment fi de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Je me suis entretenu avec des dirigeants de ces compagnies pétrolières. Ils admettent volontiers qu'ils se dérobaient à l'esprit de la loi, même si, peut-être, ils en respectent la lettre.

J'ai ici quelques détails à ce propos, notamment des factures révélant qu'un concessionnaire qui signe un contrat, consentant ainsi à devenir leur esclave ou serf, bénéficie d'une marge bénéficiaire de 7c. le gallon sur l'essence qu'il vend. Cependant, celui qui veut conserver son indépendance n'obtient qu'une marge de 3.6c. le gallon. C'était il y a quelques semaines et, sauf erreur, ce chiffre est maintenant tombé à 2.6c. le gallon. Je ne blâme pas les concessionnaires de stations-service. Ils font de leur mieux dans des circonstances très difficiles. Ils doivent survivre avec des marges bénéficiaires très étroites. Nous avons demandé à l'université de Colombie-Britannique de faire enquête sur toutes les stations-service de la municipalité de Burnaby; or, le résultat de cette enquête a démontré que les recettes nettes de tous les concessionnaires de stations-service de Burnaby, en un an, représentaient moins de 80c. l'heure. C'est une honte que des hommes d'affaires dits indépendants ne réalisent pas plus de 80c. l'heure en recettes nettes. Je sais qu'une société détaillante est en litige; j'en ai la preuve sous les yeux. Le litige n'a pas encore été soumis aux tribunaux, de sorte que je peux en parler, mais il pourra l'être.

Cette société cherche à annuler ses engagements hypothécaires vis-à-vis d'une compagnie pétrolière. Elle offre de rembourser tout ce qu'elle doit, mais la compagnie pétrolière refuse son offre. Il me semble que nous devrions décréter par une loi que tout individu qui désire rembourser ce qu'il doit a le droit de se débarrasser de sa dette et de se dégager de ses obligations. La société détaillante a été avisée que si elle annulait l'accord, par voie légale ou autrement, la compagnie pétrolière lui intenterait un procès en dommages-intérêts et la poursuivrait peut-être pour un manque à gagner allant jusqu'à

10c. par gallon pour les cinq prochaines années, ce qui ferait environ \$60,000. Je mets une compagnie pétrolière canadienne, qui accorde une marge bénéficiaire de 2.6c. par gallon seulement, au défi de poursuivre un exploitant en justice pour un manque à gagner calculé à raison de 10c. le gallon! Si elle le faisait, le public saurait une fois pour toutes que ce n'est pas le détaillant, mais le cartel monopolisateur de nos compagnies pétrolières qui est derrière les combines et l'exploitation injustifiable.

Qu'on n'aille pas dire qu'il n'y a aucun monopole. *L'Imperial Oil*, seule ou grâce à ses filiales, possède des puits de pétrole en Alberta, ainsi que des pipe-lines qui amènent le pétrole à Edmonton, le réseau de rassemblement, la *Trans-Mountain Oil Pipe-Line* et sa propre raffinerie à l'extérieur de Vancouver. Cette société livre ses produits au moyen de ses propres camions et possède ses propres établissements de vente au détail. Or, je le répète, l'ouvrier qui effectue le travail sous la pluie ou la neige gagne moins de 80c. l'heure. Si l'on permet qu'un tel état de choses se perpétue, les puissantes entreprises auront tôt fait de dire à leurs employés qui ils doivent épouser et à quel moment. J'invite le gouvernement soit à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, soit à présenter une nouvelle loi afin que le consommateur canadien ne soit plus le grand oublié et que l'homme d'affaires, qui peine pour assurer son indépendance, ne soit plus exploité, comme c'est le cas présentement.

J'ai déclaré plus tôt qu'à la fin de mon discours, j'allais proposer un amendement comportant des propositions précises. Ces propositions pourront paraître très coûteuses pour le Trésor public, mais je signale qu'à notre avis, elles augmenteront la demande effective de biens de consommation au Canada et serviront par conséquent à stimuler les ventes des industries, à cause de la demande de biens de consommation. Le gouvernement, soit dit en passant, verra augmenter ses recettes en conséquence.

Je signale aussi qu'un grand nombre de ces décaissements que nous proposons reviennent à l'État sous forme de taxes et autrement. Nos divers gouvernements, mis ensemble, touchent environ le tiers de ce que gagne le Canadien moyen. Par conséquent, lorsque les gouvernements, de quelque niveau que ce soit, font des dépenses pour accroître les moyens des Canadiens, ce n'est pas nécessairement une dépense nette.

Je propose, avec l'appui du député de Peterborough:

Que l'amendement soit modifié par le retranchement des mots qui suivent l'expression «plus élevé que jamais» et l'adjonction de l'alinéa suivant:

«Et la Chambre regrette l'absence d'une étude satisfaisante d'un programme social et économique